

A&C PRO 19

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au capital de 1 000 €

Siège social : 11 Boulevard du Colonel Germain – 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
848 702 981 RCS BRIVE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2025

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 11 Boulevard Colonel Germain 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE au 32 Rue Alexis Jaubert - 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE, rétroactivement à compter du 1^{er} juin 2025.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est fixé : 32 Rue Alexis Jaubert - 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision de la gérance sous réserve de ratification par la prochaine assemblée Générale et en tout autre lieu par décision extraordinaire des Associés. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

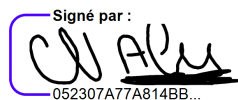
SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Certifié CONFORME par la Cogérante – Madame Audrey FOURNIAL

Signé par :

052307A77A814BB...